

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 14 mai 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 mai 2019 à 19 heures 15 sous la présidence du Maire, Madame Anne BEZARD.

Etaient présents : M. Jean Luc MULLER, Mme Rachel BUTSCH Mmes Estelle FERINI LEWALD, Aurélie LEGRAIN, MM. Roland ZELLER, Jean Maxime POMMERY, Pascal TURRI, Alexis BASSO, Fabrice KLEITZ et Christian FUCHS

Absent excusé:

Madame le Maire ouvre la séance, salue cordialement les membres présents et les remercie pour leur présence.

En application de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

**DESIGNE** Madame Marie Madeleine KEIFLIN, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour, le Conseil Municipal passe immédiatement à l'examen des différents points inscrits.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 9 avril 2019
2. Chasse Communale – changement de locataire de chasse
3. Urbanisme – Déclarations Préalables
4. Convention de partenariat dans le cadre de la prévention des déchets
5. Projet de fusion des syndicats des cours d'eau de la région frontalière
6. Syndicat d'Electricité – rapport d'activité 2018
7. Communications et Informations

## **1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 avril 2019**

Le compte rendu de la séance ordinaire du 9 avril 2019 a été transmis in extenso à tous les membres. Ne faisant l'objet d'aucune observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2° CHASSE COMMUNALE – Changement de locataire de la Chasse**

Monsieur René LECLERC, actuel locataire de la chasse souhaitait passer le relai à Monsieur Claude PELLATON, permissionnaire de longue date. Le dossier constitué par Monsieur Claude PELLATON a été examiné par la Commission Consultative Communale de la Chasse réunie lundi 13 mai à 18h. Monsieur Claude PELLATON est domicilié à 111 kms de Stetten et la majorité de ses futurs permissionnaires sont également domiciliés à plus de 100 kms de Stetten. Or pour un nouvel adjudicataire de la chasse il est exigé que lui-même ou 66 % de ses permissionnaires habitent à moins de 100kms de Stetten.

La Commission Consultative Communale de la Chasse a donc émis **un avis** DEFAVORABLE à la demande de Monsieur Claude PELLATON et propose à Monsieur René LECLERC de rester locataire de la chasse jusqu'en 2024.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité**

PREND acte de la décision de la Commission Consultative Communale de la Chasse.

### **3° URBANISME**

#### **3.1. Déclarations Préalables**

Monsieur Jean Luc MULLER communique les demandes d'Urbanisme suivantes déposées par

##### Monsieur Eric ZELLER

Communication de la déclaration préalable déposée par Monsieur Eric ZELLER pour la rénovation complète y compris cave, fondations, fermetures de sa propriété sise 1 rue des Alliés

##### Monsieur Ernst STOECKER

Communication de la déclaration préalable déposée par Monsieur Ernst STOCKER pour la mise en place d'une clôture sur sa propriété sise 6 rue du Grengelberg

### **4° CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DES DECHETS**

La Société COLTHAB qui avait installé en décembre 2014 un conteneur à textiles usagés derrière la Salle Polyvalente a décidé de résilier la convention qui avait été mise en place et procéder à l'enlèvement du conteneur.

Madame le Maire présente la convention de partenariat que Saint Louis Agglomération propose aux communes de signer dans le cadre de la prévention des déchets.

Madame le Maire PROPOSE de solliciter la pose d'une borne textile Relais Est auprès de Saint Louis Agglomération et présente la convention de partenariat que Saint Louis Agglomération propose aux communes de signer dans le cadre de la prévention des déchets.

Lors de sa séance du 20 décembre 2017, la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés au sein de Saint-Louis Agglomération a été approuvé pour la période 2018-2023. Plusieurs actions visant à prévenir la formation de déchets ont ainsi été dressées au sein d'un plan d'actions général.

Ce projet de convention entre dans le cadre de ce programme et correspond plus précisément à l'action relative au développement de la collecte des textiles, des linges et des chaussures (TLC).

Dans ce cadre, les membres de la Commission Environnement, lors de leur séance du 7 février 2018, ont proposé d'homogénéiser la collecte des TLC et d'offrir la possibilité pour les communes qui le souhaitent, de confier à SLA le soin d'être l'interlocuteur unique de la collecte des TLC sur leur territoire. Pour ce faire, une convention type à conclure avec les communes membres est proposée

Cette convention prévoit les dispositions suivantes :

- **Missions confiées par les communes à SLA :**

- L'optimisation de l'occupation du domaine public de la commune d'assise en faisant implanter des conteneurs textiles aux abords des conteneurs destinés à la collecte du verre et des emballages ;
- La collecte, l'entretien des abords et le nettoyage des conteneurs TLC ;
- Un réseau de conteneurs TLC optimisé sur l'ensemble du territoire.

- **Choix des prestataires de collecte par SLA :**

- Dimension sociale :

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité**

**PREND** acte de la résiliation de la Société COLTHAB

**SOLLICITE** la pose d'une benne textile par Saint Louis Agglomération derrière la salle Polyvalente

**CHARGE** Madame le Maire de signer la convention à intervenir et tous documents s'y affèrent

## **5° PROJET DE FUSION DES SYNDICATS DES COURS D'EAU DE LA REGION FRONTALIERE**

### **Objet :**

Fusion du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières avec le syndicat mixte du Bassin Oriental du Sundgau, le Syndicat Intercommunal de la Hardt Sud, le Syndicat Intercommunal du Sauruntz et le Syndicat Intercommunal du Muehlgraben, et renonciation à sa transformation concomitante en EPAGE.

C'est pourquoi Madame le Maire propose l'adoption de la délibération suivante.

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières,

Vu les statuts du syndicat mixte du Bassin Oriental du Sundgau,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Hardt Sud,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Sauruntz,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Muehlgraben,;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5212-27 ;

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières en date du 21 février 2019 approuvant le périmètre du futur syndicat par fusion des cinq structures précitées et le projet de nouveaux statuts,

Considérant l'abandon de la procédure de labellisation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau des syndicats mixtes de rivière haut-rhinois, actée en janvier 2019,

Considérant le projet de périmètre et le projet de nouveaux statuts du futur syndicat ;

Considérant le délai de 3 mois imparti aux membres du syndicat pour se prononcer et les conditions de majorité requises, rappelées dans l'exposé des motifs ;

### **Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet de périmètre de fusion du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières avec le syndicat mixte du Bassin Oriental du Sundgau, le Syndicat Intercommunal de la Hardt Sud, le Syndicat Intercommunal du Sauruntz et le Syndicat Intercommunal du Muehlgraben au sein d'un nouveau syndicat mixte,

**APPROUVE** les statuts du syndicat mixte issu de la fusion, annexés à la présente délibération, sous réserve de l'intervention de l'arrêté préfectoral correspondant,

**RENONCE** à sa transformation concomitante en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), et abroge en conséquence la délibération du 5 juin 2018 mais uniquement en tant qu'elle s'était prononcée en faveur de cette transformation,

**DESIGNE** M Jean Luc MULLER en tant que délégué(e) titulaire et M Jean Maxime POMMERY en tant que délégué suppléant.

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

## **6° SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN**

Madame le Maire présente le rapport d'activité 2018 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Rhin.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**EN PREND** acte.

## **7° COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS**

### **7.1. JOURNEE CITOYENNE**

Madame le Maire rappelle que la Journée Citoyenne aura lieu samedi 18 MAI 2019 et que chaque conseiller est invité à apporter soit un cake salé ou un dessert. Les feuilles concernant les différents chantiers et l'affectation de chaque participant ont été distribuées lundi 13 mai.

### **7.2. ELECTIONS**

Madame le Maire rappelle également que les élections Européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019. Le planning pour la tenue du bureau de vote qui sera ouvert de 8h à 18h a été distribué à chacun.

### **7.3. CENTRE DE SOINS**

Madame le Maire a assisté à l'Assemblée Générale du Centre de soins de Bartenheim le vendredi 3 mai. Ce Centre de soins qui assure des soins et actes infirmiers dans ses locaux ou à domicile à Bartenheim et environs fonctionne bien. Les résultats ont été présentés, les comptes sont en équilibre.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 20h15.